

S.S.I.A.P. 2 (Recyclage)

Chef d'Equipe des Services de Sécurité Incendie et D'Assistance à personnes



Personnel concerné par la formation

- Chefs d'équipe de sécurité incendie en établissement recevant du public (ERP) ou en immeuble de grande hauteur (IGH) devant effectuer son recyclage triennal obligatoire.

Pré requis

- Diplôme SSIAP2 ou qualification équivalente
- Maîtrise de la langue française (lu, écrit, parlé)
- SST, PSE 1 ou PSC 1 en cours de validité
- Aptitude physique attestée
- *Les conditions sont précisées aux articles 4 et 7 de l'arrêté du 2 mai 2005 : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000448223>*

Objectifs de la formation

- A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de conserver sa qualification SSIAP2 et d'occuper le poste de chef d'équipe de sécurité incendie et d'assistance à personnes conformément à l'article 2 et à l'annexe I de l'arrêté de référence (référentiels d'emplois).

Durée de la formation

➤ **14 heures** soit 2 jours

❖ **Financement de la formation**

Nous contacter.

Périodicité

- **Recyclage (2 jours de formation)** ou remise à niveau (3 jours de formation) tous les 3 ans.
Ces recyclages doivent avoir lieu au plus tard le jour de la date anniversaire de la délivrance du diplôme SSIAP ou de la qualification de secourisme.
- Les personnes titulaires du diplôme SSIAP ayant dépassé la date limite de recyclage ou ne pouvant justifier d'au moins 1607 heures d'activité de chef d'équipe, durant les 36 derniers mois, doivent se soumettre à une remise à niveau pour accéder à l'emploi.

AFC-IDF - contact@afc-idf.fr - Tel : 01.43.90.98.00 Portable : 06.98.74.10.24

siège social situé 24 boulevard Paul Vaillant Couturier – 94200 Ivry-sur-Seine – Déclaration d'activité 119 407 323 94 - RCS CRETEIL 504 980 970
Autorisation CNAPS : FOR-094-2029-06-11-20240585856

OBJET	RÉVISION	CRÉATION	RÉDACTION	DESTINATION	PAGE
FF_SSIAP 2-RECYCLAGE	24/06/2024	23/10/2017	SD	ADMINISTRATION	1 / 3

Nombre de participants

12 maximum

Lieu de la formation

❖ AFC, 24 boulevard Paul Vaillant Couturier – 94200 Ivry-sur-Seine

Personne à contacter : Mme PUMPALOVIC au 01.43.90.98.00.

Date et délai d'accès : A disposition sur demande ou consultable sur le site web

www.intercariforef.org (Centre Animation Ressources d'Information sur la Formation / Observatoire Régional Emploi Formation).

Moyens d'encadrement

- Organisme de formation déclaré à la DIRECCTE disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif, d'un Service Qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.
- Organisme de formation agréée par le Préfet du département pour dispenser cette formation.

Moyens pédagogiques

- Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires du SSIAP et titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection.
- Livret de synthèse remis à chaque stagiaire au début de la formation (à valider avec l'organisme). Installations en centre de formation : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable. En cas de formation intra-entreprise, des installations équivalentes doivent être mises à disposition par l'employeur des stagiaires.

Moyens techniques

- **Dans le cas d'une formation intra-entreprise, les équipements ci-dessous doivent obligatoirement être mis à disposition par l'entreprise :**
Installations techniques et pédagogiques d'un organisme agréé par le préfet
Site d'examen validé par le président du jury
Si l'entreprise ne peut mettre à disposition les conditions matérielles requises, la formation pratique devra être effectuée dans un centre agréé.

Moyens d'évaluation

- Le formateur évalue les acquis du stagiaire (savoirs et savoir-faire) au moyen de fiches standardisées correspondant à une procédure intégrée au système qualité de l'organisme.
- ✓ Une **attestation de recyclage** est remise au stagiaire à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

Programme de la formation

- **Prévention (04h00)**
Evolution de la réglementation
Accessibilité du public
- **Moyens de secours (02h00)**
Agents extincteurs et moyens d'extinction
Système de sécurité incendie (SSI)



AFC-IDF - contact@afc-idf.fr - Tel : 01.43.90.98.00 Portable : 06.98.74.10.24

siège social situé 24 boulevard Paul Vaillant Couturier – 94200 Ivry-sur-Seine – Déclaration d'activité 119 407 323 94 - RCS CRETEIL 504 980 970
Autorisation CNAPS : FOR-094-2029-06-11-20240585856

AFC-IDF	OBJET	RÉVISION	CRÉATION	RÉDACTION	DESTINATION	PAGE
	FF_SSIAP 2-RECYCLAGE	24/06/2024	23/10/2017	SD	ADMINISTRATION	2/ 3

- **Gestion du poste central de sécurité (03h00)**
Gestion d'une alarme, d'une alerte et réception des secours
Gestion d'une évacuation
Compte-rendu à la hiérarchie
- **Organisation d'une séance de formation (02h00)**
Les méthodes pédagogiques
Pratique de l'animation
Déroulement chronologique d'une séance
- **L'équipe de sécurité incendie (03h00)**
Organiser l'accueil d'un nouvel agent
Motiver son équipe et organiser des exercices quotidiens
Gérer les conflits
Gestion des documents administratifs

Bilan de la formation

AFC-IDF - contact@afc-idf.fr - Tel : 01.43.90.98.00 Portable : 06.98.74.10.24

siege social situé 24 boulevard Paul Vaillant Couturier – 94200 Ivry-sur-Seine – Déclaration d'activité 119 407 323 94 - RCS CRETEIL 504 980 970
Autorisation CNAPS : FOR-094-2029-06-11-20240585856

AFC-IDF	OBJET	RÉVISION	CRÉATION	RÉDACTION	DESTINATION	PAGE
	FF_SSIAP 2 -RECYCLAGE	24/06/2024	23/10/2017	SD	ADMINISTRATION	3 / 3